



Montpellier, le 17 décembre 2021

Jérôme FOURNIER
Secrétaire académique SE-UNSA

A
Madame la Rectrice
De l'Académie de Montpellier
Rectorat, 31, rue de l'Université
34064 Montpellier cedex 2

Madame la Rectrice,

Le SE-UNSA a pris connaissance de la répartition des moyens pour la rentrée 2022 présentée au CTMEN du mercredi 15 décembre.

La dotation de 11 ETP de CPE pour l'académie de Montpellier nous semble très insuffisante et inacceptable au regard de la situation de nos vies scolaires et de la hausse démographique continue dans les collèges et les lycées de l'académie depuis des années. Pour le SE-Unsa, il est injuste que des académies qui perdent des élèves continuellement soient parfois mieux dotées que notre académie.

Dans la mesure où le ministère a mis en réserve 10 ETP de CPE, le SE-Unsa vous demande, Mme la Rectrice, de tout mettre en œuvre pour obtenir des moyens supplémentaires de CPE pour la rentrée 2022.

Je vous prie de croire, Madame la Rectrice, en l'expression de mon entier dévouement au service public d'éducation.

Jérôme Fournier